

■ **Fondation pour les nouvelles orgues de la Cathédrale de Lausanne**, à L a u s a n n e, CH-550-0175586-9 (FOSC du 22.02.1999, p. 1206). Statuts modifiés le 9 mai 2007. Nouveau but: contribuer à la mise en valeur des nouvelles orgues de la cathédrale de Lausanne. Le conseil se compose désormais de 9 à 15 membres.
Journal no 5887 du 15.05.2007
(03941018 / CH-550.0.175.586-9)